

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Biopren 4 GR PLUS Larvicide granule

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: 64/22/L-000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: LU-0028007-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	7
5.1. Consignes d'utilisation	7
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	8
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	8
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
6. Autres informations	9

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Biopren 4 GR PLUS Larvicide granule

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Bábolna Bioenvironmental Centre Private Limited Company
	Adresse	Szállás u. 6. H-1107 Budapest Hongrie
Numéro de l'autorisation	64/22/L-000	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	LU-0028007-0000	
Date de l'autorisation	31/05/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	31/01/2030	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Bábolna Bioenvironmental Centre Private Limited Company
Adresse du fabricant	Szállás utca 6 1107 Budapest Hongrie
Emplacement des sites de fabrication	Köves J. u 1 2943 Bábolna Hongrie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1386 - (S)-méthoprène
Nom du fabricant	Bábolna Bioenvironmental Centre Private Limited Company
Adresse du fabricant	Szállás u. 6 1107 Budapest Hongrie
Emplacement des sites de fabrication	Szállás u 6 1107 Budapest Hongrie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(S)-méthoprène	Isopropyl-(2E,4E,7S)-11-methoxy-3,7,11-trimethyl-2,4-dodecadienoate	Substance active	65733-16-6		0,421

2.2. Type de formulation

GR - Granulés

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Contient Polyéthylène glycol-15-hydroxystearate. Peut produire une réaction allergique.</p> <p>Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>Éliminer le contenu dans un centre de recyclage.</p> <p>Éliminer le récipient dans un centre de recyclage.</p>

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Larves de mouches - grand public et professionnel

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Musca domestica</i> Nom commun: Mouche domestique Stade de développement: Larves Nom scientifique: <i>Stomoxys calcitrans</i> Nom commun: Mouche charbonneuse Stade de développement: Larves Nom scientifique: <i>Eristalis tenax</i> Nom commun: Eristale tenace Stade de développement: Larves
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Intérieur : fumier/litière dans les porcheries fermées, les bâtiments d'élevage de bovins et de volailles, ainsi que dans les écuries, étables et autres bâtiments d'élevage. Extérieur : fosse à fumier étanche et isolée.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Dispersion Description détaillée: Dispersion sur le fumier.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 30 g/m ² Dilution (%): / Nombre et fréquence des applications: Dosage : 30 g / m ² . Le produit doit être répandu uniformément sur la surface du fumier à la main, avec un verre doseur ou avec un dispositif approprié (par exemple un applicateur de granulés portable), selon le dosage suivant : Porcheries, étables : - Caillebotis : Appliquer le 3ème jour après l'introduction du nouveau bétail. Traiter tout le sol de la fosse à lisier. Il est nécessaire de répéter le traitement après chaque élimination des déjections. - Litière profonde : Appliquer sur chaque nouvelle couche de litière et répéter le traitement après chaque augmentation de 8 à 10 cm de la couche de litière.

Fermes avicoles :

- Cage : Traiter le fumier accumulé (à chaque nouvelle couche de 10 cm d'épaisseur) sous les cages.

- Litière profonde : Appliquer sur chaque nouvelle couche de litière et répéter le traitement après chaque augmentation de 10 cm de la couche de litière.

Dans le cas de substrats très secs (litière de poulet, par exemple), l'effet du produit peut être plus lent. L'ajout de 100-200 mL d'eau / m² au substrat peut faciliter le développement de l'effet larvicide dans le cas de conditions environnementales très sèches.

Fumier entreposé à l'extérieur :

- Ne doit être traité que s'il est placé dans une fosse à fumier étanche, isolée et répondant aux autres exigences en matière de stockage sécurisé des excréments. Lors du traitement d'excréments stockés à l'extérieur, appliquer le produit à la dose de 30 g / m².

- Arrêter de traiter les excréments avec le larvicide au moins deux mois avant de les épandre / traiter dans les champs.

Le produit peut contrôler le nombre de mouches adultes nouvellement éclos pendant une période allant jusqu'à 12 semaines après le traitement si les instructions d'application ci-dessus sont respectées. Le nombre maximum d'applications annuelles est de six.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel qualifié

Professionnel

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Professionnels :

- Sachet en papier avec doublure interne en LDPE : 10, 15, 20, 25 kg

- Sac en PP ou HDPE : 10, 15, 20, 25 kg

- Boîte en carton avec doublure interne en LDPE : 100, 200, 250, 500, 750, 1000, 1500, 2000 g

- Seau en PP ou HDPE : 0,5; 0,75, 1, 1,5, 2, 2,5, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12,5, 15, 20, 25 kg

- Boîte ou flacon en PP ou HDPE : 100, 200, 250, 500, 1000 g

Non professionnels (Grand public):

- Boîte en carton avec doublure interne en LDPE : 100, 200, 250, 500, 750, 1000, 1500, 2000 g

- Seau en PP ou HDPE : 0,5, 0,75, 1, 1,5, 2, 2,5, 3, 4, 5 kg

- Boîte ou flacon en PP ou HDPE : 100, 200, 250, 500, 1000 g

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir le mode d'emploi général

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir le mode d'emploi général

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir le mode d'emploi général

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir le mode d'emploi général

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir le mode d'emploi général

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Larves de petit ténébrion - grand public et professionnel

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

insecticide

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Alphitobius diaperinus*
Nom commun: Petit ténébrion
Stade de développement: Larves

Domaine d'utilisation

Intérieur

Extérieur

Intérieur : fumier dans les bâtiments fermés d'élevage de volailles.

Extérieur : fosse à fumier de volaille étanche et isolée.

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Dispersion
Description détaillée:

Dispersion sur le fumier.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 30 g/m²

Dilution (%): /

Nombre et fréquence des applications:

Dosage : 30 g / m².

Le produit doit être répandu uniformément sur la surface du fumier à la main, avec un verre doseur ou avec un dispositif approprié (par exemple un applicateur de granulés portable), selon le dosage suivant :

Fermes avicoles (utilisateurs professionnels) :

- Cage : Traitez le fumier accumulé (chaque couche de 10 cm d'épaisseur) sous les cages.

- Litière profonde : Appliquez sur chaque nouvelle couche de litière et répétez le traitement après chaque augmentation de 10 cm de la couche.

Uniquement pour le grand public (utilisateurs non professionnels) :

Appliquez le produit après chaque nettoyage, sur la première nouvelle couche de fumier / litière fraîche.

Dans le cas de substrats très secs, (par exemple, litière de volaille), l'effet du produit peut se développer plus lentement. L'ajout de 100-200 ml d'eau/m² au substrat facilitera le développement de l'effet larvicide dans le cas de conditions environnementales très sèches.

Le produit peut inhiber le développement du petit ténébrion mat pendant une période maximale de 12 semaines après le traitement si les instructions d'application ci-dessus sont respectées. Le nombre maximum d'applications annuelles est de six.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel qualifié

Professionnel

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Professionnels :

- Sachet en papier avec doublure interne en LDPE : 10, 15, 20, 25 kg

- Sac en PP ou HDPE : 10, 15, 20, 25 kg

- Boite en carton avec doublure interne en LDPE : 100, 200, 250, 500, 750, 1000, 1500, 2000 g

- Seau en PP ou HDPE : 0,5; 0,75, 1, 1,5, 2, 2,5, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12,5, 15, 20, 25 kg

- Boite ou flacon en PP ou HDPE : 100, 200, 250, 500, 1000 g

Non professionnels (Grand public):

- Boite en carton avec doublure interne en LDPE : 100, 200, 250, 500, 750, 1000, 1500, 2000 g

- Seau en PP ou HDPE : 0,5, 0,75, 1, 1,5, 2, 2,5, 3, 4, 5 kg

- Boite ou flacon en PP ou HDPE : 100, 200, 250, 500, 1000 g

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir le mode d'emploi général

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir le mode d'emploi général

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir le mode d'emploi général

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir le mode d'emploi général

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir le mode d'emploi général

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Évitez une utilisation continue du produit.
- Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).
- Alternez l'utilisation de ce produit avec des produits contenant des substances actives ayant un mode d'action différent (afin d'éliminer les individus résistants dans la population).
- Il est important de disperser les granulés à la surface du fumier dans les 3 jours suivant l'introduction du bétail, puis de traiter chaque nouvelle couche de fumier de 10 cm d'épaisseur. Dispersez les granulés uniformément sur la surface du fumier restant après chaque enlèvement du fumier.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Lors de l'application, respectez les réglementations en vigueur afin d'éviter tout risque pour l'environnement ou la santé humaine.
 - Empêchez le bétail d'entrer en contact avec le produit. Si cela n'est pas possible, retirez le bétail pendant la durée du traitement. Traitez le fumier accumulé sous le plancher en caillebotis, la grille métallique, le système de litière profonde ou les cages.
 - Ne dispersez pas les granulés dans l'environnement immédiat des lieux d'alimentation et d'abreuvement ou là où les animaux peuvent consommer le produit. Enlevez ou couvrez toutes denrées alimentaires et réservoirs de stockage d'eau avant l'application.
 - Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.
 - Garder loin des aliments, des boissons et de la nourriture animale.
 - NE PAS stocker avec des aliments, de la nourriture animale, des semences et des fertilisants.
 - Ne pas utiliser dans les logements d'animaux où l'exposition à une station d'épuration des eaux usées ou l'émission directe dans les eaux de surface ne peut être évitée.
- Gestion de la résistance :
- Pour prévenir le développement de la résistance, il est conseillé d'utiliser également des insecticides ayant un mode d'action différent dans le programme de lutte antiparasitaire. Dans le cas de Biopren 4 GR PLUS Larvicide granule, il est conseillé d'utiliser un produit adulticide, des pièges collants et des lampes UV après quelques applications du produit larvicide. Les pièges collants peuvent également être utilisés à des fins de surveillance.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Effets nocifs directs ou indirects probables :

- Une exposition répétée peut causer des troubles allergiques.

Mesures de premiers soins :

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/la douche.
- Si exposé ou concerné : Consultez un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Les récipients vides et les restes de produit doivent être éliminés comme des déchets dangereux (centre de recyclage).

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conservez dans l'emballage d'origine fermé, dans un endroit sec et frais, à l'abri de la chaleur rayonnante et à une température de max. 35 °C.
- Conservez le produit non utilisé dans un endroit bien ventilé et à l'abri de la lumière directe du soleil.
- Durée de conservation : 3 ans.

6. Autres informations

--